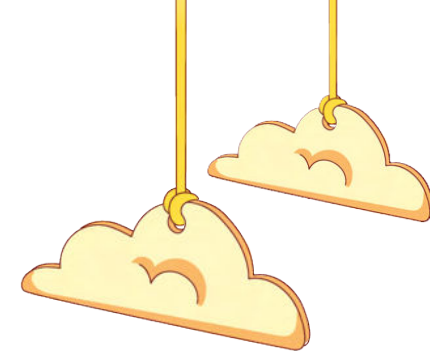


Rapport sur le Prix et la Qualité du Service gestion et prévention des déchets

2025



SOMMAIRE



- 1 Le service déchet et le territoire Arve & Salève p 4
- 2 Les actions de prévention p 10
- 3 Les actions de pré-collecte et collecte :
présentation et chiffres p 15
- 4 Les indicateurs financiers p 30



Mot du vice-président en charge de la prévention et de la gestion des déchets

Ludovic TROTTE

La gestion des déchets sur Arve & Salève a continué son évolution suite à l'étude réalisée en 2023. 2024 a vu l'aboutissement d'actions impactantes sur le rapport des usagers à leurs déchets.

En juillet 2024 un nouveau contrôle d'accès a été mis en place à la déchèterie sur Reignier-Ésery. Les usagers « particuliers » accèdent au quai grâce à la lecture de la plaque d'immatriculation de leur véhicule. Ceci nous permet un meilleur contrôle de la provenance des déchets.

Le déploiement des conteneurs cartons positionnés sur les points d'apport volontaires a permis de diminuer les passages en déchèterie et les erreurs de tri des conteneurs jaunes.

De nouveaux conteneurs, de contenance plus réduite ont été positionnés notamment au départ des chemins de randonnée et ont permis d'améliorer la collecte hors

foyer et de contribuer au respect de l'environnement.

Par ailleurs, les actions du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés se poursuivent. De plus en plus de sites de compostage partagés sont ouverts et une formation des référents de site de compostage rend les citoyens acteurs et autonomes dans la gestion des composteurs partagés.

Enfin, en fin d'année, l'ouverture des deux caissons de réemploi en haut de quai de la déchèterie ont permis de redonner vie à une grande quantité d'objets inutilisés chez certains habitants mais très utiles pour d'autres.





Le service déchets et le territoire Arve & Salève



En application du code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes Arve & Salève est compétente pour la prévention, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

La collecte des déchets ménagers est assurée par la collectivité et le traitement est réparti entre cette dernière et le Syndicat Intercommunal de VALORisation (SIVALOR).

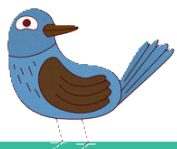
Effectif

13 agents

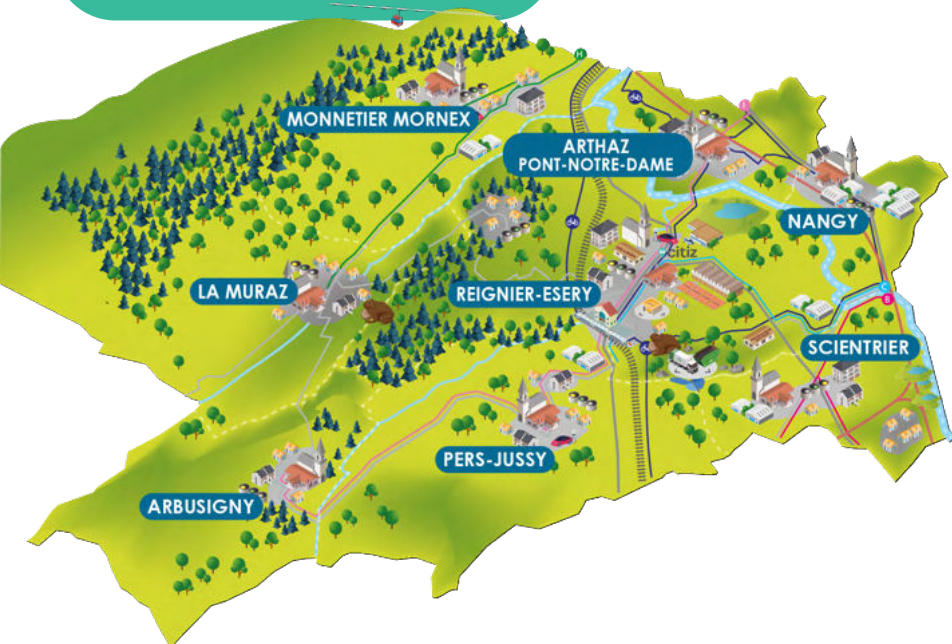
- 3 chauffeurs de camion de collecte
- 1 ripeur
- 1 responsable d'exploitation
- 1 directeur du pôle technique
- 1 chargée de prévention
- 1 chargée communication
- 4 gardiens de déchèterie
- 1 administratif (RH, comptabilité)

Équipements

Service	Type de véhicule	Type de carburant	Nombre
Collecte	Camion benne à ordures ménagères (BOM)	Gazole	2
		Gaz	1
	Camion plateau	Gazole	1
Déchèterie	Camion transport benne	Gazole	1
	Berce / rouleau compacteur		1
	Tractopelle	Gazole	1
	Gerbeur	Électrique	1
Prévention	Véhicule utilitaire	Électrique	1
Direction	Véhicule utilitaire	Électrique	1



Territoire de
8 communes
sur 99,1 km² soit :
20 829
habitants



La Communauté de communes Arve & Salève bénéficie d'un environnement préservé et d'une situation géographique privilégiée, à proximité immédiate de la frontière suisse. Cette position génère une forte dynamique économique et démographique, avec une croissance démographique annuelle de + 1,7 %, porteuse d'enjeux importants pour le territoire.

Selon la typologie de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), l'habitat y est de type « mixte-urbain », avec une forte concentration de la population sur la commune de Reignier-Ésery, qui rassemble 40 % de la population du territoire.

La densité de population sur le territoire atteint 202 hab./km², un niveau nettement supérieur à la moyenne nationale (106 hab./km²) : 6 des 8 communes du territoire dépassent d'ailleurs cette moyenne.

Arve & Salève est l'un des 8 Établissement Public de Coopération Intercommunale membres du Pôle métropolitain du Genevois français, lui-même intégré au Grand Genève, deuxième pôle métropolitain d'Auvergne-Rhône-Alpes.



Détails de l'évolution de la population de 2020 à 2025 sur le territoire d'Arve et Salève

Communes	population légale en vigueur en					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Arbusigny	1 138	1 151	1 164	1 135	1 163	1 161
Arthaz-Pont-Notre-Dame	1 607	1 630	1 653	1 646	1 688	1 701
Monnetier-Mornex	2 329	2 350	2 363	2 332	2 378	2 380
Muraz	1 074	1 063	1 072	1 059	1 080	1 078
Nangy	1 653	1 612	1 638	1 629	1 679	1 731
Pers-Jussy	3 142	3 169	3 198	3 145	3 263	3 295
Reignier-Ésery	8 203	8 235	8 268	8 150	8 373	8 313
Scientrier	1 181	1 164	1 169	1 159	1 204	1 232
TOTAL	20 327	20 374	20 525	20 255	20 828	20 891
Évolution de la population	2,43 %	0,23 %	0,74 %	-1,33 %	2,75 %	0,30 %

Source : INSEE

1

Faits marquants

en 2025

Poursuite du déploiement de sites de compostage partagé



- 5 sites publics de compostage
- 2 sites en copropriété
- 3 sites en école

Début de la collecte des cartons en points d'apport volontaire (PAV)

61 conteneurs ont été installés. Les objectifs de cette démarche :

- Faciliter le geste des usagers
- Capter ce flux de plus en plus présent dans les ordures ménagères résiduelles (OMr) et les emballages
- Fluidifier l'accès en déchetterie
- Lutter contre les dépôts sauvages

Poursuite du déploiement de sites de collecte

- 2 conteneurs emballages multi-matériaux
- 8 conteneurs OMr
- 1 conteneur verre

Mise en place tri hors-foyer

Des conteneurs aériens de 2 m³ ont été implantés sur les départs de randonnée du Salève ainsi qu'à proximité de certains lieux de restauration rapide et équipements sportifs. Le tri sélectif (verre, emballages, ordures ménagères résiduelles [OMr]) y est désormais possible.

Février 2025

Premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Ce programme d'une durée de 6 ans vise une réduction de 43 kg/hab/an de déchets ménagers et assimilés d'ici 2031. Plus d'infos page 10.



Juillet 2025

Contrôle d'accès en déchèterie

L'accès à la déchèterie intercommunale des Rocailles (Reignier-Ésery) se fait depuis juillet 2025 par lecture de la plaque d'immatriculation. Les badges ne sont plus fonctionnels. Ce système facilite le passage des usagers et le suivi de la provenance des déchets. Les déchets professionnels ne sont désormais plus acceptés.

Retrait de la benne de collecte du "papier de bureau" en déchèterie

La production de déchets "papier de bureau" étant en baisse constante, et ces déchets pouvant être valorisés via les conteneurs jaunes, nous avons fait le choix de supprimer la benne dédiée au papier de bureau en déchèterie.

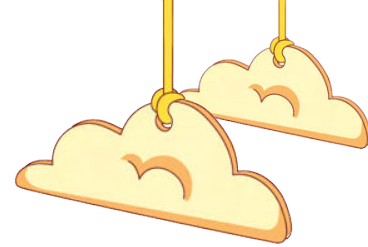
Nouveau marché de traitement des déchets verts

Le marché a été remporté par la société Trigenium, basée à Montmélian (73).





Les actions de prévention



Arve & Salève s'est doté d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), à la fois démarche volontaire et obligation réglementaire. Il concerne les particuliers, les entreprises et les administrations.

Cadre national

La prévention des déchets est encadrée par les lois Grenelle 1 et 2 (2009-2010), la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV, 2015) et, plus récemment, la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC, 2020). Cette dernière fixe notamment :

- -15 % de production de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici 2030 (par rapport à 2010) ;
- -10 % de DMA admis en installation de stockage d'ici 2035 ;
- 65 % d'orientation vers les filières de valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes d'ici 2025 ;
- Généralisation du tri à la source des biodéchets avant 2024.

Cadre régional

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Auvergne-Rhône-Alpes, adopté en 2019, reprend l'objectif de -15 % de DMA (2010-2030) et fixe des objectifs complémentaires : réduction à la source des DMA, valorisation accrue des déchets du Bâtiment et Travaux Publics (BTP), stabilisation des Déchets des Activités Economiques (DAE).

Cadre local

Le PLPDMA, adopté en février 2025 pour 6 ans, vise à réduire la production de DMA de 622 kg/hab/an (2023) à 572 kg/hab/an (2031), soit -43 kg/hab/an. Sa mise en œuvre est portée par deux agents dédiés (prévention et communication).

Le PLPDMA est composé de 22 actions qui sont déclinées en 6 axes :

Axe 1

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Axe 2

Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des restes alimentaires

Axe 3

Favoriser la consommation responsable

Axe 4

Favoriser la réparation et le réemploi

Axe 5

Être exemplaire en matière de prévention et de tri des déchets

Axe 6

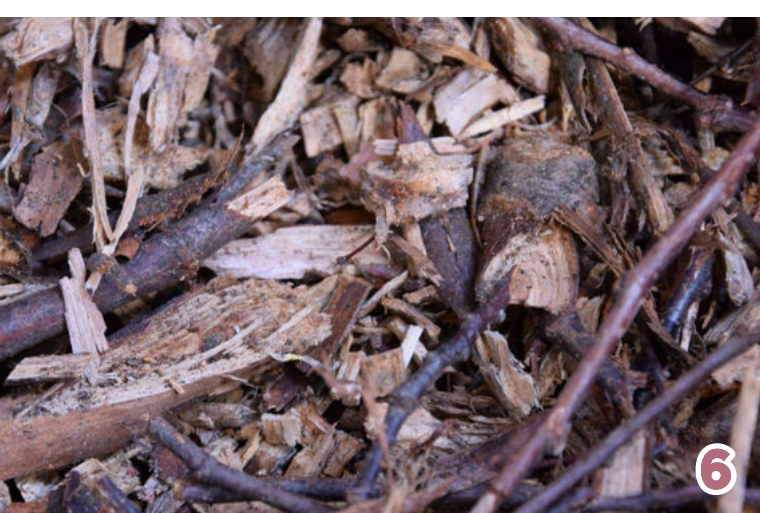
Réduire les déchets des professionnels

2

Actions réalisées en 2025 dans le cadre du PLPDMA

1. Mise en place d'une zone de réemploi en déchèterie
2. Installation de site de compostage partagé : 5 sites de compostage public, 3 sites en école et 2 sites en immeuble
3. Sensibilisation des enfants au compostage : Ecole de Monnetier-Mornex, de Reignier-Èsery (espace du Foron et Les vents Blancs) et d'Arthaz Pont-Notre-Dame
4. Distribution de composteurs individuels : 112 personnes formées au compostage ont récupéré un composteur
5. Distribution de compost en déchèterie : à 2 reprises, du compost mûr a été distribué aux habitants (limite de 50 /véhicule) pour les sensibiliser à en utiliser dans leur jardin





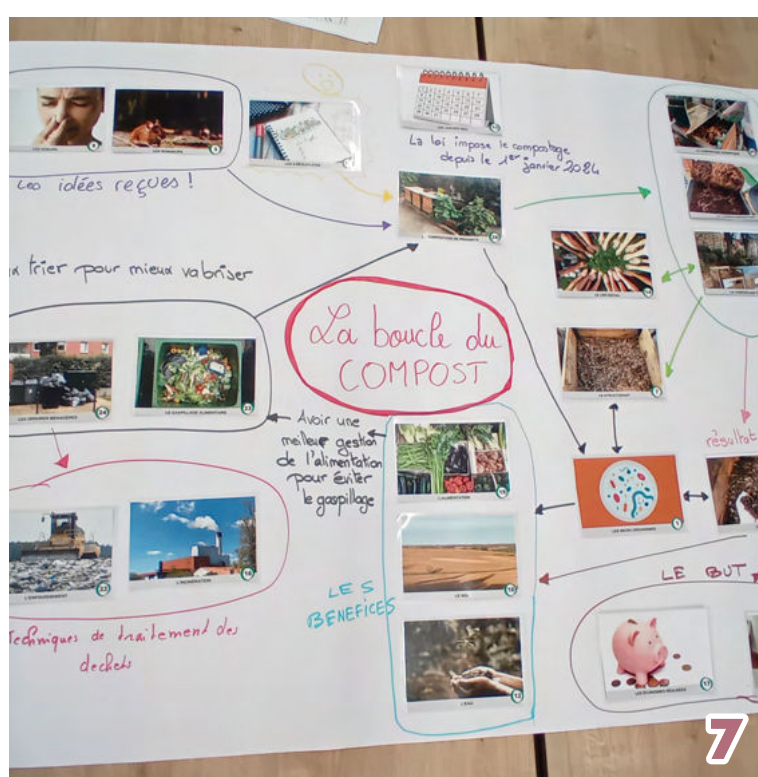
6



8



10



7



9

6. Broyage automnale : environ 60 m³ de déchets d'élagage ont été amenés par les habitants à La Muraz, Arbusigny, Scientrier et Reignier-Ésery pour être broyés et réutilisés
7. Une animation boucle du compost organisée à la conciergerie à Reignier-Ésery.
8. Participation à la foire d'automne de Reignier-Ésery pour sensibiliser au compostage.
9. Formation de 11 « référents site de compostage » : formées au compostage et au fonctionnement d'un site de compostage partagé, ces personnes sont ambassadrices du compostage dans leurs quartiers et copropriétés.
10. Broyage des sapins de Noël : ~ 40 m³ de sapins broyés dans les 8 communes

En 2025, la Communauté de communes Arve & Salève a poursuivi son engagement en faveur de l'économie circulaire et du réemploi en organisant deux Gratifierias sur son territoire. La 3^{ème} édition s'est tenue le 24 mai à la salle polyvalente de La Muraz, suivie de la 4^{ème} édition le 22 novembre à la salle polyvalente de Pers-Jussy.

Ces événements, désormais bien ancrés dans le calendrier de la collectivité, ont permis à de nombreux habitants de récupérer des objets et/ou de donner une seconde vie à des affaires dont ils n'avaient plus l'usage, tout en favorisant le lien social et la sensibilisation à la réduction des déchets.

Le tableau ci-dessous récapitule la fréquentation et la quantité d'objets collectés lors de ces deux temps forts.

	2024 Arthaz-Pont- Notre-Dame	Mai 2025 La Muraz	Nov 2025 Pers-Jussy
Nombre de personnes	600	350	400
Kg d'objets apportés	2 722	1 596	2 099
Kg d'objets récupérés	2 206	1 242	1 726,5
Kg d'objets donnés à Emmaüs	516	354	372,5
Nombre de dépôt d'objets	339	276	272
% récupéré par les usagers	81 %	78 %	82 %
Poids moyen d'un apport	8 Kg	5,8 Kg	7,7 Kg





Les actions de pré-collecte et collecte : présentation et chiffres

3

La collecte et le traitement des déchets collectés en PAV

VERRE



80
conteneurs :

Colonnes
aériennes
+
conteneurs
semi-enterrés

1 pour 261
Ratio de contenants
par habitant

OMR

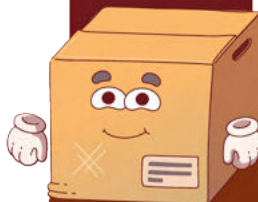


228
conteneurs :

Colonnes
aériennes
+
conteneurs
semi-enterrés

1 pour 92
Ratio de contenants
par habitant

CARTONS



61
conteneurs :

Colonnes
aériennes

1 pour 342
Ratio de contenants
par habitant

TEXTILES



15
conteneurs :

Colonnes
aériennes

1 pour 1 393
Ratio de contenants
par habitant

EMBALLAGES



143
conteneurs :

Colonnes
aériennes
+
conteneurs
semi-enterrés

1 pour 146
Ratio de contenants
par habitant

ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES

COLLECTE

ARVE & SALÈVE



SAINT-PIERRE-
EN-FAUCIGNY (74)
QUAI DE TRANSFERT

TRAITEMENT & VALORISATION

SIVALOR



BELLEGARDE-SUR-
VALSERINE (01)
CENTRE DE TRI

VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE
PAR SIVALOR

CARTONS
BRUNS

SAINT-PIERRE-
EN-FAUCIGNY (74)
QUAI DE TRANSFERT



VILLY-LE-PELLOUX (74)
CENTRE DE TRI

VALORISATION
MATIÈRE
PAR EXCOFFIER

COVED (PRESTATAIRE SIVALOR)

SIVALOR

VERRE



LOIRE (42) ET ARDÈCHE (07)
CENTRE DE TRI

VALORISATION
MATIÈRE
PAR OI FRANCE

EMBALLAGES
ET PAPIER

CHÊNE-EN-SEMINE (74)
CENTRE DE TRI

VALORISATION
MATIÈRE
PAR EXCOFFIER

TRI VALLÉE

TEXTILES



UGINES (73)
CENTRE DE TRI

→ RÉUTILISATION
→ EFFILOCHAGE / CHIFFONS
→ VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
PAR TRI-VALLÉE

Précisions sur la collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées principalement grâce à des conteneurs installés sur les points d'apport volontaire.

Ce mode de collecte permet à la collectivité d'optimiser ses coûts tout en adaptant les tournées en fonction des besoins du territoire, des conditions météorologiques, des jours fériés et des variations saisonnières.

Une part limitée des déchets est encore collectée en porte-à-porte à l'aide de camions traditionnels équipés d'un système de levage des bacs. Ce mode de collecte est progressivement abandonné au profit des points d'apport volontaire. Quelques secteurs du territoire sont encore concernés, le temps de finaliser l'aménagement de nouveaux points de collecte.

Les ordures ménagères assimilées, produites par les professionnels, sont quant à elles collectées en bacs dédiés sur la demande des entreprises concernées et moyennant la redevance spéciale.



La déchèterie accepte les déchets des ménages, des associations et des collectivités du territoire d'Arve & Salève.

Ouverture :

Du lundi au samedi (*sauf jours fériés*)

8h30 à 12h – 14h à 18h00

Le jeudi matin, ouverture à 10h.

Adresse :

Déchèterie intercommunale des Rocailles
1496 route des Rocailles, Reignier-Ésery



Fréquentation

	Passages d'usagers	Passages de collectivités	Passages d'associations	TOTAL
Nombre de passages entre le 13/06 et le 31/12	34 145	319	29	34 493
nbr passage/jour	197,7	1,8	0,2	200

La fréquentation de la déchèterie est comptabilisée depuis le 13 juin 2025. Avant cette date, aucun système de comptage des passages n'était en place. Les données de 2025 sont toutefois à considérer avec précaution, car une phase de test a été réalisée durant laquelle la barrière est restée ouverte. Cela peut avoir influencé les résultats de fréquentation.

Les déchets collectés par le biais
de la déchèterie intercommunale



GRAVATS/TERRES



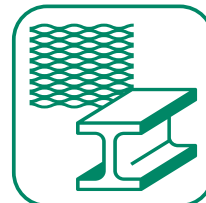
VÉGÉTAUX



BOIS



PALETTES



MÉTAUX



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



PNEUMATIQUES



PETITS APPAREILS
ÉLECTRIQUES



MEUBLES
MOUSSES-
PLASTIQUES



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)



CARTONS



AMPOULES / NÉONS



HUILES DE VIDANGE



HUILES ALIMENTAIRES



DÉCHETS DE SOINS
À RISQUES INFECTIEUX



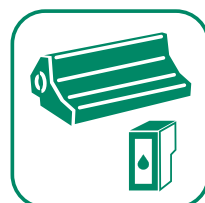
PILES ET BATTERIES



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE



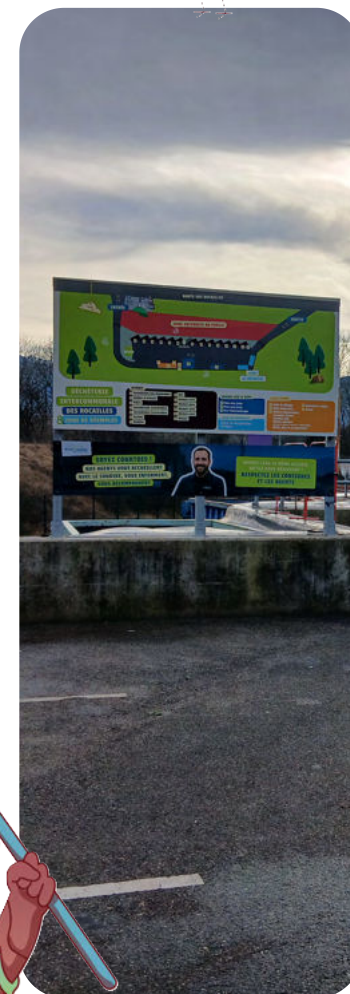
RADIOGRAPHIE



CARTOUCHES ENCRE



GROS
ÉLECTROMÉNAGER



Prestataires de collecte et traitement des déchets collectés en déchèterie



Flux	Collecte	Traitement		Lieu
Batteries	Excoffier	valorisation matière	Recylex	Arnas (69)
Bois	Excoffier	valorisation matière	RCR	Vétraz-Monthoux (74)
Bouchons polypropylène	Bouchons 74	valorisation matière	Bouchons 74	Duingt (74)
Capsules de café	CMI Environnement	valorisation matière	Suez	Poisy (74)
Cartons	Excoffier	valorisation matière	SIVALOR	Villy-le-Pelloux (74)
Cartouches d'imprimante	CMI Environnement	valorisation matière	AMETIS	Trilport (77)
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	La collecte médicale	valorisation énergétique	Suez	Vedene (84)
Déchets incinérables	Excoffier	valorisation énergétique	SIVALOR	Bellegarde-sur-Valserine (01)
Déchets ménagers spéciaux 1	Excoffier	valorisation énergétique	Trédi	Salaize (38)

Flux	Collecte	Traitement		Lieu
Déchets ménagers spéciaux 2 (EcoDDS)	Excoffier	valorisation énergétique	Trédi	Salaize (38)
Déchets verts	Trigenium	valorisation matière (compostage)	Trigenium	Montmélian (73)
Ecrans	Excoffier	valorisation matière	Sibuet Env't	Le Cheylas (38)
Encombrants non incinérables	Excoffier	enfouissement	Suez	Satolas et Bonces (38)
Ferrailles	Excoffier	valorisation matière	Excoffier	Groisy (74)
Gravats	Excoffier	valorisation matière	BCL	Villy-le-Pelloux (74)
Gros électroménagers froid	Excoffier	valorisation matière	Terecoval	La Chambre (73)
Gros électroménagers hors froid	Ourry	valorisation matière	Pufer	Saint Pierre de Chandieu (69)




Flux	Collecte	Traitement		Lieu
Huiles minérales	Sevia	valorisation matière	Sevia	
Huiles végétales	CC Pays Rochois	valorisation matière (méthanisation)	CC Pays Rochois	Arenthon (74)
Lampes	Excoffier	valorisation matière	Sirmet	Lons (64)
Mobiliers	RCR	valorisation matière	RCR	Vétraz-Monthoux (74)
Palettes	Excoffier	valorisation matière	Annecy Récupération	Annecy (74)
Papiers	Excoffier	valorisation matière	SIVALOR	Villy-le-Pelloux (74)
Petits appareils électriques	Excoffier	valorisation matière	Groupe coopératif demain	Lons (64)
Piles	Excoffier	valorisation matière	PRAXY	Villy-le-Pelloux (74)
Plâtres	Excoffier	valorisation matière	Nantet	Porte de Savoie (73)

Filières du dispositif de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) et éco organisme

Dans le cadre de sa gestion des déchets de déchèterie, Arve & Salève s'appuie sur des éco-organismes pour la prise en charge de certains déchets.

Ce partenariat s'inscrit dans le dispositif de Responsabilité Élargie du Producteur (REP), qui impose aux producteurs et distributeurs de certains produits de prendre en charge leur fin de vie. Cette politique environnementale transfère la responsabilité de la gestion des déchets du consommateur et des collectivités vers les acteurs économiques qui mettent les produits sur le marché.

Les éco-organismes, structures collectives agréées par les pouvoirs publics et financées par les producteurs via une écocontribution, organisent et financent la collecte, le tri et le traitement de ces déchets en fin de vie.

Arve & Salève a signé une convention avec chaque éco-organisme afin de recevoir les soutiens de ces derniers. Les soutiens sont généralement une prise en charge financière de tout ou partie de la gestion des flux, ainsi qu'une valorisation optimisée de ces déchets, tout en assurant leur traitement dans des conditions respectueuses de l'environnement. Ce partenariat contribue ainsi à réduire les coûts pour la collectivité et à renforcer les taux de recyclage.

Flux	Eco-organisme
Déchets dangereux	Eco DDS
DEE (écran, lampes, GEMF, GEMHF, PAM)	Eco system
Gravats, plâtres, bois	Valobat
Mobiliers, jeux/jouets, articles de bricolage et de jardin	Eco maison
Piles/batteries	Corepile
Pneus	Aliapur
Textiles	Refashion

DEE : Déchet électrique et électronique
GEMF : gros électroménager froid

GEMHF : Gros électroménager hors froid
PAM : Petit appareil électroménager

Flux	2024 en tonne	2025 en tonne	Évolution entre 2024 et 2025	2025 en kg/hab
Ordures ménagères	4 751	4 854	+ 2 %	225,3
Emballages multi-matériaux	756	823 *	+ 9 %	38,2
Emballages verre	873	827	- 5 %	38,4
Cartons	9	152	/	7,1
Textiles	78	90	+ 15 %	4,2
TOTAL	6 467	6 746	+ 4 %	313,2

Typologie des déchets ménagers collectés en PAV

* dont 136 T de refus de tri (16%) : emballages imbriqués/non vidés, déchets hors emballage, textiles, sacs fermés. Ces refus sont envoyés en valorisation énergétique.



Typologie des déchets collectés en déchèterie

Nous observons une baisse générale des tonnages en 2025, principalement dû :

- à la mise en place du nouveau contrôle d'accès de la déchèterie
- aux opérations broyage (sapins de Noël et élagage d'automne)
- au retrait de la benne de collecte du "papier de bureau"
- aux points d'apports volontaire pour le carton



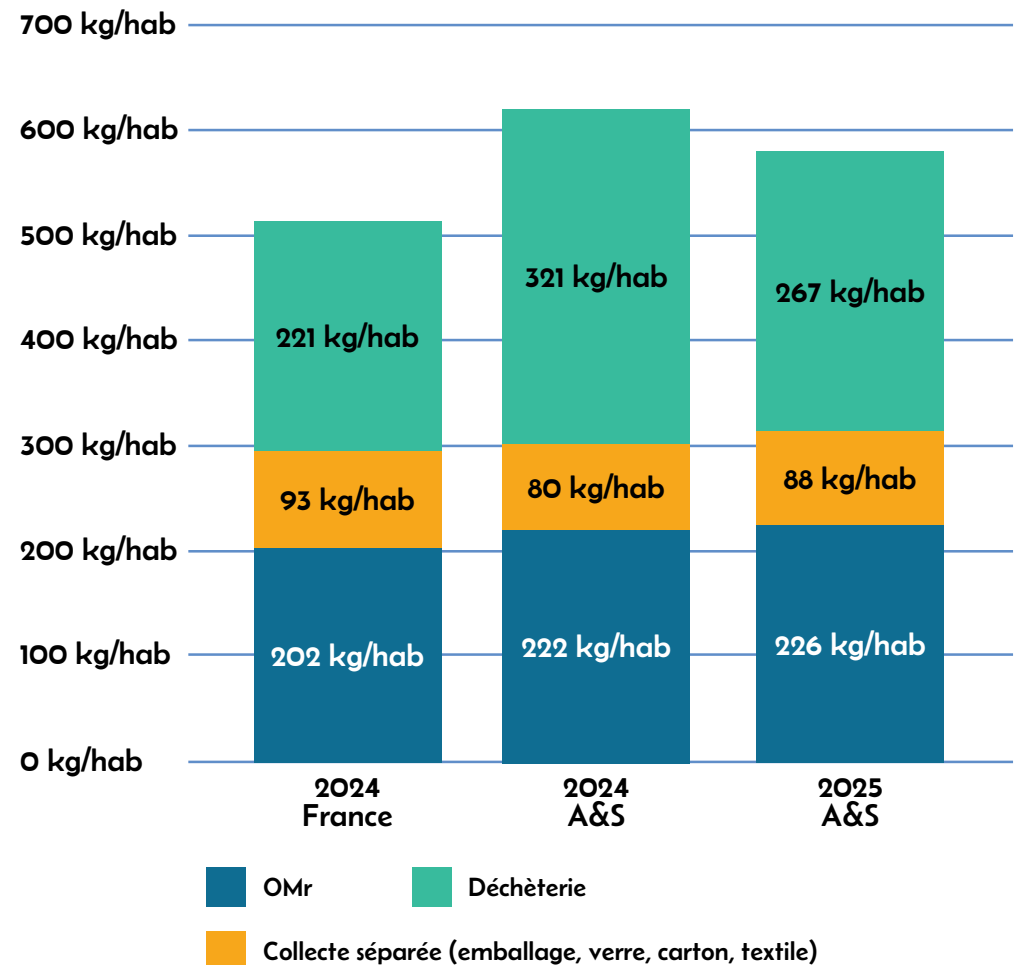
	2024 en tonne	2025 en tonne	Évolution entre 2024 et 2025	2025 en kg/hab
Batteries	11,3	10,7	-6%	0,5
BoisB (valobat)	714,8	850,4	+ 19%	40,7
DEA (ecomaison)	709,7	416,2	-41%	19,9
Déchets incinérables	681,6	589,4	-14%	28,2
DEEE (ecosystem)	241,5	226,1	-6%	10,8
DMS	15,9	10,8	-32%	0,5
ECODDS	21,7	24,5	13%	1,2
Encombrants	202,7	176,4	-13%	8,4
Ferrailles	355,6	324,3	-9%	15,5
Gravats	1362,1	1136,1	-17%	54,4
Huiles minérales	10,5	12,6	19%	0,6
Huiles végétales	6,1	2,6	-58%	0,1
Piles	2,9	2,5	-14%	0,1
Platres (valobat)	105,0	105,9	1%	5,1
Pneus VL	9,0	5,2	-42%	0,2
Pneus (Aliapur)	71,3	77,6	9%	3,7
Déchets verts	2004,0	1558,1	-22%	74,6
Cartons	288,7	202,0	-30%	9,7
Papiers	60,7	13,3	-78%	0,6
DASRI	0,2	0,2	13%	0,0
TOTAL	6875,3	5744,7	-16%	275,0

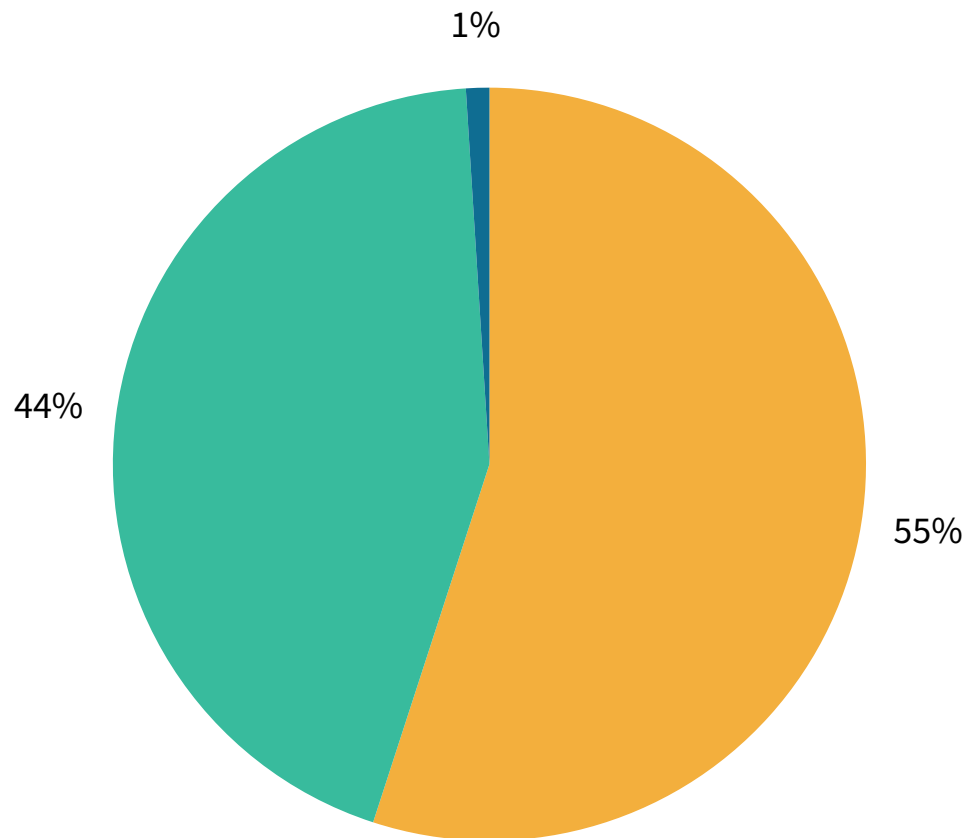
Comparaison de la quantité de déchets collectés en France et sur Arve & Salève

Le graphique ci-contre montre que notre territoire produit davantage de déchets, en particulier ceux collectés en déchèterie.

Cet écart s'explique surtout par l'absence, avant juillet 2025, d'un contrôle d'accès réservant la déchèterie de Reignier-Ésery aux seuls particuliers du territoire : les quantités collectées y étaient donc nettement supérieures à la moyenne nationale.

Plus largement, cette production de déchets plus élevée s'explique aussi par un pouvoir d'achat supérieur sur notre territoire.





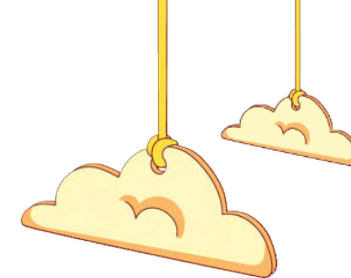
- Valorisation matière
- Valorisation énergétique
- Enfouissement

Types de valorisation

Sur le territoire Arve & Salève, les déchets collectés font l'objet de trois modes de traitement :

- 55 % font l'objet d'une valorisation matière, c'est-à-dire qu'ils sont recyclés pour être transformés en nouveaux matériaux
- 44 % font l'objet d'une valorisation énergétique, c'est-à-dire qu'ils sont incinérés dans une usine de valorisation énergétique produisant de l'électricité
- 1 % est enfoui, cette part correspondant à des déchets issus des déchèteries qui ne peuvent être incinérés (miroirs, laine de verre, laine de roche, plâtre avec isolation, notamment).





En 2025, la performance énergétique de l'usine d'incinération est de 87%.

Détail du traitement de l'UVE

L'incinérateur de
Bellegarde-sur-Valserine :

Les déchets alimentent deux fours d'une capacité de 8 T/h chacun, où ils sont incinérés à 850°C minimum. Ce procédé de valorisation énergétique génère deux types de résidus : les fumées, traitées par filtration, et les mâchefers.

Les mâchefers sont ensuite traités pour en extraire les métaux : un électro-aimant assure le déferrailage, tandis qu'un courant de Foucault permet de récupérer les métaux non ferreux (principalement l'aluminium). Ferraille et aluminium sont recyclés, tandis que les mâchefers sont valorisés en technique routière (sous-couches, fondations).

La fabrication d'électricité de l'UVE

La chaleur de l'incinération produit de la vapeur à haute pression (385°C, 40 bars), qui actionne un turbo-alternateur de 10,9 MW pour générer de l'électricité. 20 % de cette électricité alimente l'usine, le reste est revendu à EDF.

La vapeur est ensuite refroidie dans un hydrocondenseur à l'aide d'eau pompée dans le Rhône (3 000 m³/h). Cette eau n'entre jamais en contact avec les déchets ou les fumées : elle sert uniquement à absorber la chaleur. Sa température de rejet est surveillée pour ne pas dépasser un écart de 10°C, afin de protéger la faune et la flore du fleuve.

Bilan électrique	
Vapeur produite	371 977 t
Électricité produite	70 687 (MWh)
Électricité consommée	14 901 (MWh)
Électricité achetée	841 (MWh)
Électricité vendue	56 623 (MWh)

Afin d'évaluer la qualité des déchets collectés, des campagnes de caractérisation sont réalisées sur les flux d'ordures ménagères résiduelles et de multi-matériaux. La caractérisation consiste à déterminer la composition d'un flux de déchets, en identifiant la part de chaque sous-flux qui le compose. Pour les OMr par exemple, un échantillon est analysé afin de peser les quantités de déchets compostables, de cartons, de textiles, etc.

Cette démarche permet d'évaluer les performances de tri du territoire et, selon les résultats obtenus, de mettre en place des actions ciblées de prévention des déchets et de sensibilisation au tri.

Caractérisations multi-matériaux

La campagne de caractérisation du flux multi-matériaux (conteneur jaune) a été réalisée par le SIVALOR et Excoffier. Au total en 2025, 18 échantillons, d'un poids compris entre 36 et 53 kg, ont été analysés.

Caractérisations ordures ménagères résiduelles

Une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles a été réalisée par le SIVALOR en 2025. Elle a porté sur 3 échantillons prélevés et triés selon le calendrier suivant :

- Pers-Jussy le 14/10/2025 (mode de collecte : PAV)
- Ésery, le 15/10/2025 (mode de collecte : PAV)
- Centre de Reignier-Ésery, le 16/10/2025 (mode de collecte : porte-à-porte)

Afin de garantir la représentativité et la fiabilité des résultats, les données présentées ne correspondent pas uniquement à cette campagne 2025, mais à la moyenne des 18 derniers échantillons prélevés sur la période 2019-2025.

Résultats des caractérisations à la page suivante



3

Caractérisations multi-matériaux



3,2 %
Acier

13,4 %
Plastiques rigides

Détails :

- pots et barquettes
- polystyrène
- PET
- PEHD/PP

62,6 %
Fibreux

Détails :

- 19 % papiers
- 21 % cartonnettes
- 13 % cartons bruns
- 11 % gros de magasin
- 2 % briques alimentaires

3,3 %
Plastiques souples
(films)

16,3 %
Refus

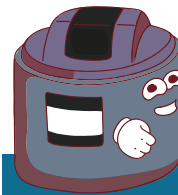
Détails :

- 2 % imbriqués
- 13 % erreur consigne de tri (verre, piles, jouets, cintre ...)
- 0,4 % emballages sans filière
- 0,8 % fines (déchets inférieurs à 5 cm de diamètre)

L'imbriation des déchets (par exemple, du papier absorbant glissé dans une boîte de conserve) empêche leur tri et entraîne leur refus. L'effort de tri fourni n'est donc pas valorisé comme il le devrait. Par ailleurs, les erreurs de tri demeurent fréquentes et peuvent présenter des risques, notamment avec les piles et batteries, susceptibles de s'enflammer. L'ensemble de ces déchets refusés est envoyé à l'incinération, avec valorisation énergétique.

En 2025, sur les 38,3 kg/habitant collectés au titre du flux multi-matériaux, 6,2 kg ont ainsi été refusés et incinérés.

Caractérisations des ordures ménagères résiduelles



38,3 %

Déchets ménagers résiduels

Seulement les déchets ménagers résiduels devraient être présents dans le conteneur noir



×

23,6 %

Déchets compostables
(restes de cuisines et déchets verts)

Ces déchets auraient dû être compostés



×

28 %

Multi matériaux
(emballages)

Ces déchets auraient dû être déposés dans le conteneur jaune



×

5,2 %

Verre
(emballages)

Ces déchets auraient dû être déposés dans le conteneur vert



×

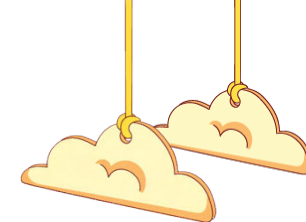
4,9 %

Autres collectes

Ces déchets auraient dû être déposés dans les bornes textiles, carton ou en déchèterie



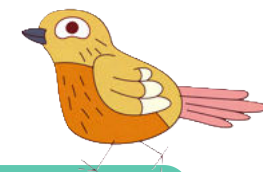
Les indicateurs financiers



Le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés est financé en partie par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le taux est voté chaque année par le conseil communautaire.

Une partie des déchets des entreprises et des services publics est assimilable aux ordures ménagères du fait de leur nature et des quantités générées. Ces déchets bénéficient d'une collecte et d'un traitement dans les mêmes conditions que ceux des usagers particuliers, en contrepartie d'une contribution financière, la Redevance Spéciale (RS), comprenant :

- une part fixe,
- une part variable, calculée selon le volume de bacs mis à disposition pour la collecte.



Coût aidé* du service public

2024 : 2 689 612 €
2025 : 2 546 290 €

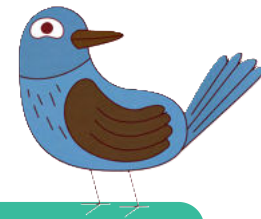
TEOM

2024 : 2 872 102 €
2025 : 3 030 052 €

Redevance Spéciale

2024 : 51 900 €
2025 : 42 844 €

* Coût aidé = charges (structure, collecte, transport, etc.) - produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie) - soutiens des éco-organismes (filieres à responsabilité élargie des producteurs/REP) - aides publiques



Postes de charges

Sont compris :

- les salaires des agents du service déchet
- les amortissements d'investissements

Postes	En € TTC
Charges de structure	185 275
Communication	33 792
Prévention	149 057
Pré-collecte	327 391
Collecte	1 040 579
Transfert/Transport	394 298
Traitement des déchets non dangereux	1 355 635
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	20 800
TOTAL CHARGES	3 506 828

Postes de produits

Ne sont pas compris :

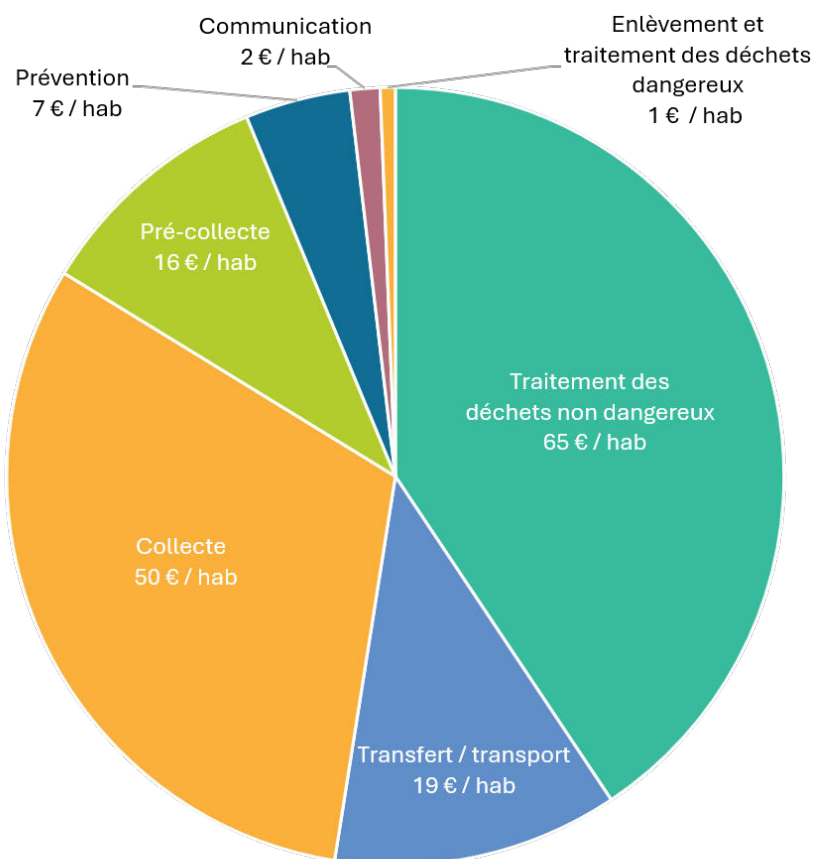
- la TOEM
- la redevance spéciale

Postes	En € TTC
Ventes électricité UVE	91 702
Matériaux	266 952
Énergie	244 279
Autres produits	22 980
Soutiens des éco-organismes	467 978
Reprises des subventions d'investissement	1 244
Subventions de fonctionnement	30 000
TOTAL PRODUITS	1 125 135

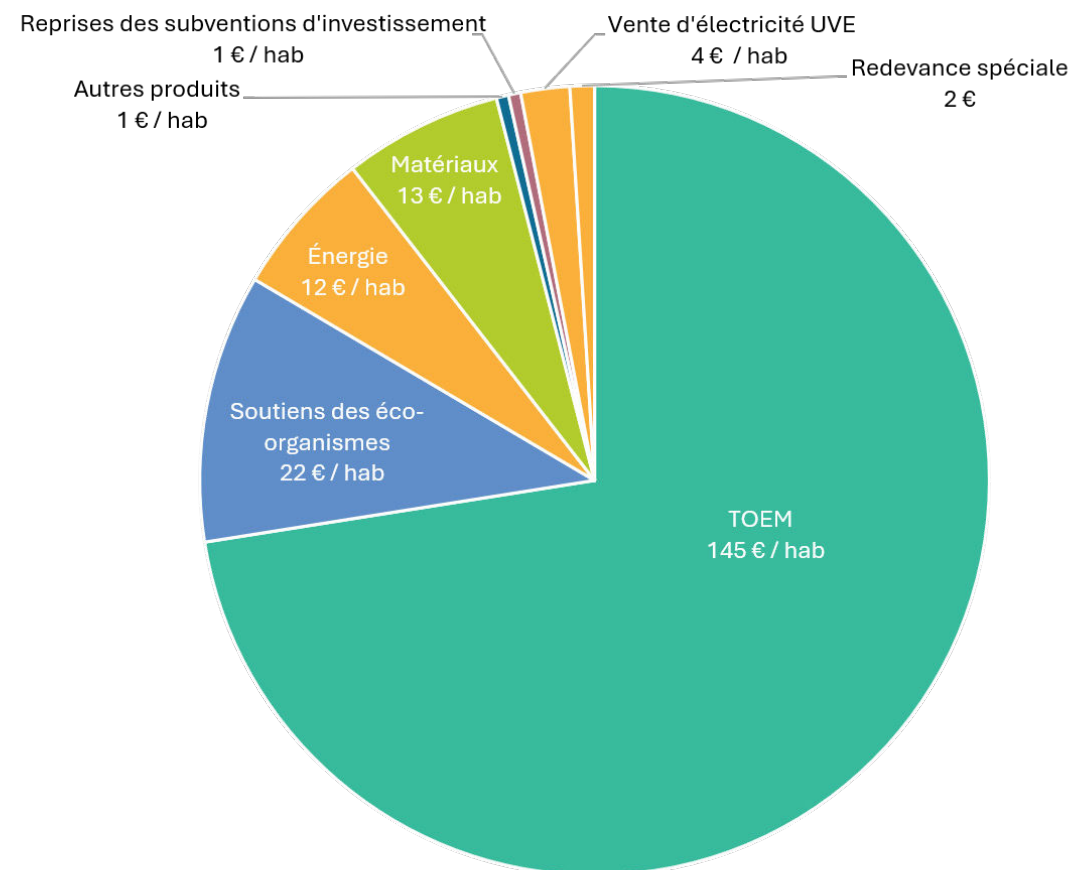
Répartition des charges, des produits et du financement sur 1 an / habitant



Charges 157 €/hab



Produits 198 €/hab



Le prix de rachat de la matière première des déchets collectés des matériaux collectés, le soutien des éco-organismes associés à une hausse du revenu de la production d'énergie ont joué en notre faveur et ont été bénéfiques à notre budget 2025. Néanmoins, ceci peut évoluer en fonction des tarifs de revente fixés par les industriels chaque année.

Part relative du coût aidé par flux de déchets

Le tableau détaille le coût aidé du service de gestion et de prévention des déchets par flux de déchets.

Remarques :

- Le flux carton présente un coût à la tonne particulièrement élevé, car il a été mis en place en 2025. Cette première année a nécessité d'importants investissements, notamment pour l'achat des conteneurs.
- Le flux multi-matériaux a un coût à la tonne plus élevé que le flux des ordures ménagères résiduelles. En effet, il est plus coûteux de transporter une tonne d'emballages qu'une tonne d'OMr, la densité des emballages étant plus faible de par le vide existant entre les différentes formes d'emballages. De plus, les opérations de tri et de recyclage sont plus coûteuses que l'incinération. Toutefois, le recyclage présente un meilleur bilan environnemental. Il est donc essentiel que chaque habitant participe au tri de ses déchets.

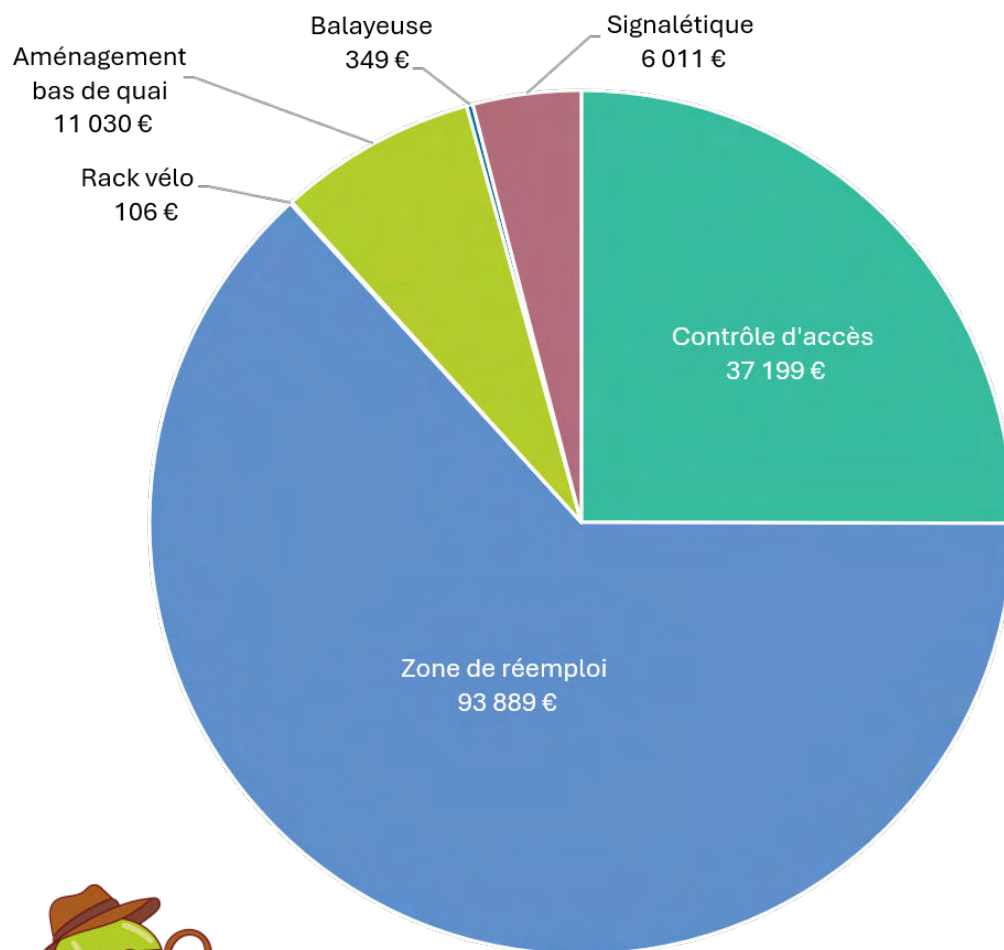


Flux	Coût aidé TTC	€ / hab	€ / T
Ordures ménagères résiduelles	1 288 436	61,67	265,44
Emballages verre	98 582	4,72	119,26
Multi-matériaux	432 975	20,73	526,07
Déchets en déchèterie	581 266	27,82	100,15
Encombrants*	9 583	0,46	492,94
Autres services	109 198	5,23	709,40
Bio déchets des ménages	26 250	1,26	75,00
TOTAL	2 546 290	121,88	198,45

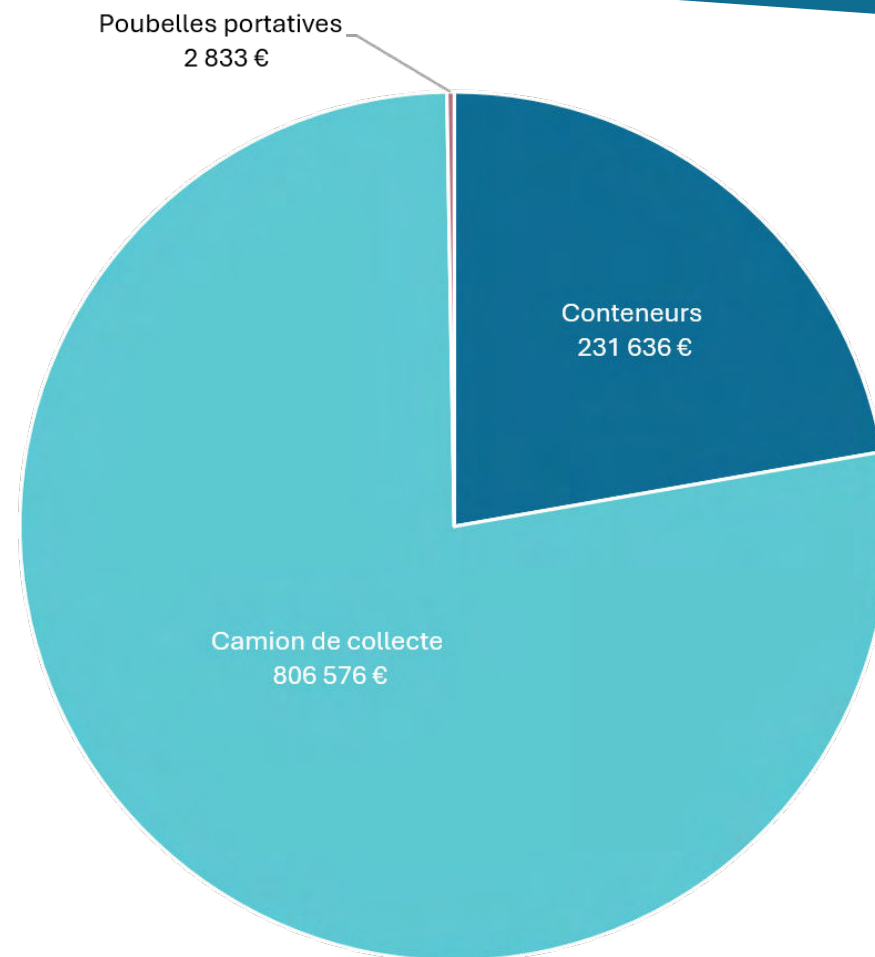
*Le flux encombrant correspond aux bennes mises à disposition des communes de La Muraz et Arbusigny ainsi que pour les gens du voyage.

Dépenses d'investissement en 2025

Dépenses d'investissement pour la déchèterie



Dépenses d'investissement pour la collecte



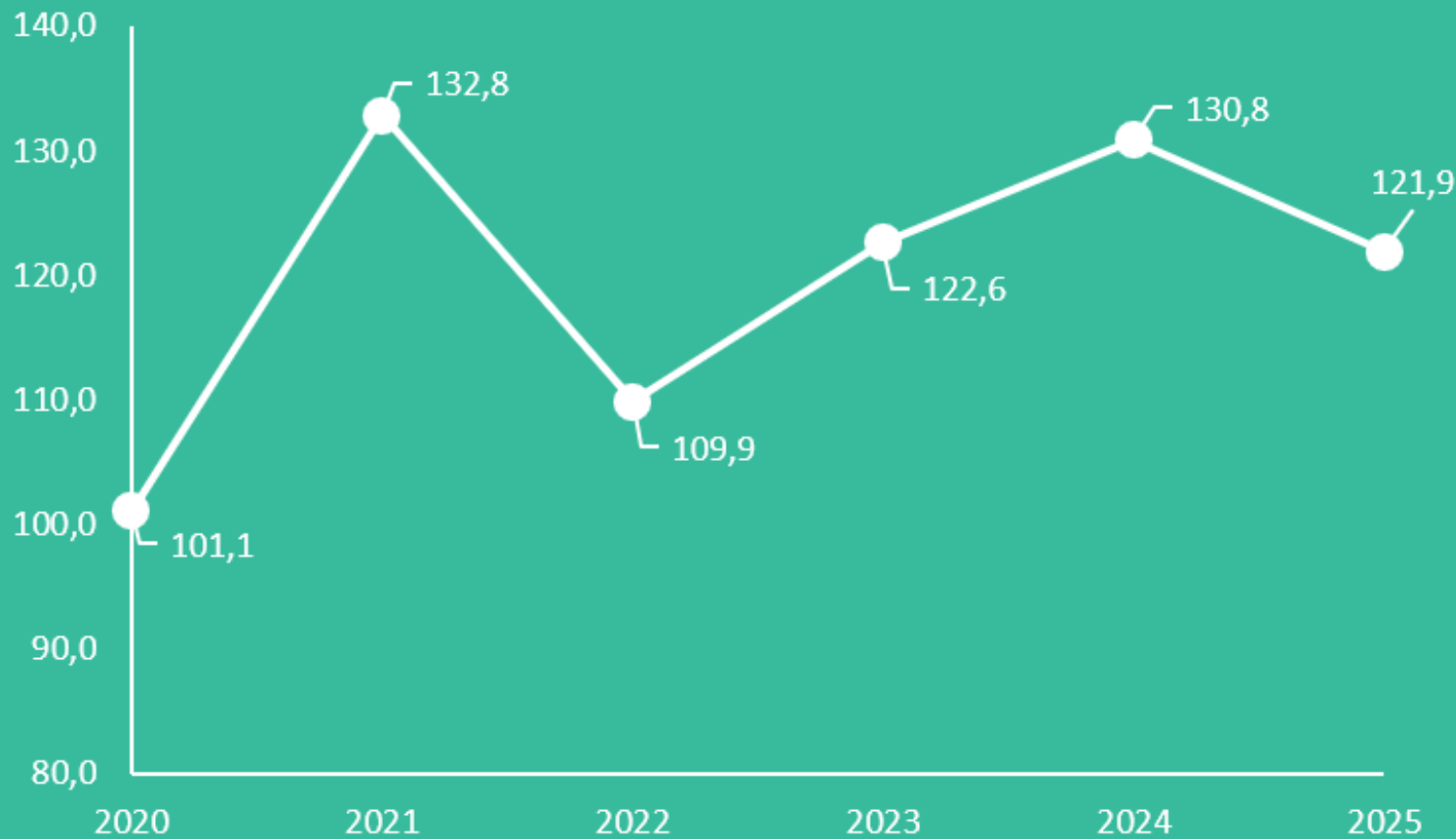
En 2025, beaucoup de projets ont été réalisés :

- Mise en place d'un nouveau contrôle d'accès
- Mise en place d'une zone de réemploi
- Renouvellement de la signalétique

*Montant annuel des principales prestations
rémunérées à des entreprises et EPCI*

Nom de l'entreprise	Type de contrat et durée	Échéance	Nature du service	Montant annuel des prestations
Excoffier	Accord cadre – 3 ans	15/07/2027	Gestion des déchets de déchèterie	192 967,00 €
Trigenium	Accord cadre – 2 ans	02/09/2026	Gestion des déchets verts	58 031,22 €
Gardigam	Marché public – 3 ans	10/07/2026	Fourniture de matériel de compostage	22 130,48 €
Horanet	Marché public - 30 semaines	05/05/2025	Fourniture et installation d'un système de contrôle d'accès pour la déchèterie	51 464,38 €
SIVALOR			Traitement des OMr et emballages + Transport des emballages	1 858 453,84 €
COLLECTAL	Accord cadre – 2 ans	14/05/2026	Fourniture de conteneurs aériens cartons	90 696,00 €
COLLECTAL	Marché public – 3 ans	21/07/2026	Fourniture de conteneur aériens emballages et OMr	60 024,00 €
CONTENUR	Marché public – 3 ans	21/07/2026	Fourniture de Conteneurs semi enterrés emballages et OMr	80 916,00 €
CSP	Accord cadre – 3 ans	03/05/2027	Lavage et diagnostic des conteneurs	43 003,20 €

Évolution des coûts aidés* en euros par habitant



* Coût aidé = charges (structure, collecte, transport, etc.) - produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie)
- soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie des producteurs/REP) - aides publiques

ANNEXE



Annexe 1

Matrice des coûts 2025 en € TTC

	Flux de déchets							
Ligne de la matrice	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Multimatériaux	Déchets en déchèterie	Encombrants	Cartons PAV	Biodéchets des ménages	TOTAL
Charges de structure	84 812	7 298	42 576	41 925	517	8 149	-	185 275
Communication	7 732	3 898	10 371	11 717	1	66	7	33 792
Prévention	30 825	12 522	12 650	46 901	-	14	46 145	149 057
Pré-collecte	120 621	63 375	107 779	-	-	35 616	-	327 391
Collecte	382 324	51 783	197 409	308 065	-	100 997	-	1 040 579
Transfert/Transport	228 568	-	23 522	137 039	5 170	-	-	394 298
Traitement des déchets non dangereux	721 546	-	403 551	220 724	3 871	5 943	-	1 355 635
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	20 800	-	-	-	20 800
TOTAL CHARGES	1 576 428	138 876	797 858	787 171	9 559	150 785	46 152	3 506 828
Ventes de produits et d'énergie	91 702	-	-	-	-	-	-	91 702
Matériaux	39 649	33 349	90 285	87 150	-	16 519	-	266 952
Énergie	217 829	-	-	26 450	-	-	-	244 279
Autres produits	8 589	-	-	10 691	-	840	2 860	22 980
Soutiens des éco-organismes	9 440	13 112	315 486	98 665	-	31 275	-	467 978
Reprises des subventions d'investissement	988	46	60	150	-	0	-	1 244
Subventions de fonctionnement	-	-	-	9 000	-	-	21 000	30 000
TOTAL PRODUITS	368 197	46 507	405 830	232 107	-	48 635	23 860	1 125 135
TVA acquittée	80 205	6 213	40 946	26 202	24	7 048	3 959	164 597
TEOM	3 030 052	-	-	-	-	-	-	3 030 052
Redevance spéciale & facturations usagers	42 844	-	-	-	-	-	-	42 844
TOTAL FINANCEMENT	3 072 895	-	-	-	-	-	-	3 072 895

Glossaire

a

AGEC : loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire

b

BOM : Camion benne à ordures ménagères

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

d

DAE : Déchets des Activités Economiques

DEE : Déchets électriques et électroniques

DMA : déchets ménagers et assimilés

e

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

ETP : équivalent temps plein

g

GEMF : gros électroménager froid

GEMHF : Gros électroménager hors froid

i

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

l

LTECV : loi de transition énergétique pour la croissance verte

o

OMr : ordures ménagères résiduelles

p

PAM : Petit appareil électroménager

PAV : points d'apport volontaire

PEHD : polyéthylène haute densité

PET : Polytéréphtalate d'éthylène

PP : Polypropylène

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

r

REP : Responsabilité Élargie du Producteur

RS : Redevance Spéciale

s

SIVALOR : Syndicat Intercommunal de VALORisation

t

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

u

UVE : usine de valorisation énergétique



**CE RAPPORT A ÉTÉ CONÇU POUR VOUS
DONNER UNE VISION CLAIRE ET
TRANSPARENTE DE LA GESTION DES
DÉCHETS SUR NOTRE TERRITOIRE.**

En parcourant ce document, vous découvrirez comment sont collectés, traités et valorisés vos déchets, quels moyens humains et techniques y sont consacrés, et à quel prix ce service est assuré par la communauté de communes Arve et Salève.

**NE RATEZ AUCUNE
DE NOS ACTUALITÉS!**

Suivez-nous sur Facebook et LinkedIn, visitez notre site www.arve-saleve.fr, et surtout, inscrivez-vous à notre newsletter via le formulaire d'inscription sur notre site pour recevoir toutes nos infos directement dans votre boîte mail !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE
Maison Cécile Bocquet - 160 Grande rue - 74930 Reignier-Ésery
04 50 43 46 14 - prevention@dechets@arve-saleve.fr
Plus d'infos sur www.arve-saleve.fr

